
Glossaire

ajustement structurel - Formulation et application de politiques économiques sectorielles qui reposent davantage sur les forces du marché, le développement de l'entreprise privée, la libéralisation du commerce et le développement des ressources humaines. Ces réformes, alliées à un programme de stabilisation macro-économique, doivent permettre au pays de relancer la croissance et de s'adapter aux chocs externes et à l'évolution rapide de l'économie internationale.

ajustement macro-économique - Stabilisation de l'économie d'un pays par l'adoption de politiques appropriées en matière de budget, de monnaie et de balance des paiements. Avec le programme d'ajustement structurel, il vise à jeter les bases d'une relance de la croissance économique en redonnant confiance aux investisseurs, en rétablissant la solvabilité du pays, en développant les exportations et en créant de nouvelles possibilités d'emploi, etc.

allègement de la dette - Terme d'acception générale qui peut englober un ou plusieurs des éléments suivants : rééchelonnement, réduction du principal et/ou des paiements d'intérêts arriérés et réduction des taux d'intérêt.

arriérés - Somme restant due au titre du principal et des intérêts sur des prêts non remboursés. On dit des prêts qui comportent des arriérés qu'ils sont «non productifs».

balance des paiements - Calcul de la position internationale nette d'un pays exprimée en termes de revenus tirés des exportations de biens et services par rapport aux dépenses au titre des importations (le compte des opérations courantes), et en termes d'entrées et de sorties de capitaux (le compte des opérations en capital). Il y a «déficit» quand le pays débourse plus qu'il n'encaisse.

capitalisation des intérêts - Ajout des intérêts arriérés ou des intérêts à terme au principal de la somme empruntée.

Club de Paris - Groupe informel de pays créanciers, présidé par le Trésor de la France, qui se réunit afin d'examiner les demandes de rééchelonnement des sommes prêtées ou garanties par des gouvernements.

Comité intérimaire du FMI - Groupe consultatif réunissant vingt-deux ministres des Finances qui constitue le principal organe d'élaboration de la politique du Fonds monétaire international, bien qu'il ne dispose officiellement d'aucun pouvoir. M. Michael Wilson est devenu président de ce comité en janvier 1990.

conditionnalité - L'exigence voulant que l'octroi de ressources, normalement par le FMI ou la Banque mondiale, soit étroitement lié à la volonté du pays emprunteur de mettre en oeuvre la politique économique requise pour rétablir la position de la balance des paiements et relancer la croissance.

constitution de provisions - Établissement de fonds ou de réserves pour pertes sur prêts afin de se protéger contre des pertes éventuelles sur des créances douteuses ou à risque élevé.